



SIVOM DES ASBAMAVIS (Siren : 241600618)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Balzac
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/08/1997
Date d'effet	12/08/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Martine LIEGE-TALON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16430 BALZAC
Téléphone	05 45 68 29 34
Fax	05 45 68 81 64
Courriel	asbamavis@balzac.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 524
Densité moyenne	81,81

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Asnières-sur-Nouère (211600192)	1 240
16	Balzac (211600267)	1 368
16	Marsac (211602107)	849
16	Vindelle (211604152)	1 067

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Pôle loisirs éducatifs : - développement des loisirs éducatifs en milieu rural, - gestion des centres de loisirs sans hébergement en accueil extra-scolaire, pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, - gestion des temps d'accueil extra-scolaire et périscolaire, pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : - service des écoles, - organisation des classes (classes transplantées, spectacles, fêtes scolaires, ...) des écoles élémentaires et préélémentaires des deux communes, - fournitures scolaires de ces classes, - création et organisation d'un service de transport des élèves d'école à école, - toute action de formation, de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation et au goût, en favorisant les relations et l'échange intergénérationnel.</i>
A la carte : La compétence a été conservée par : Marsac, Asnières-sur-Nouère

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)